

## **Bilan du parc de véhicules 2025**

Ce bilan a pour vocation de présenter aux élus les informations relatives aux véhicules utilisés au sein de la collectivité. Il sera mis à jour annuellement et pourra ainsi servir de base d'orientation de la stratégie globale de gestion du parc.

**Au 31/12/2025, le parc de véhicules de la mairie de Mérignac est composé de 229 éléments, contre 234 éléments au 31/12/2024, soit une diminution de 5 véhicules.**

**Le parc de véhicules se décompose de la manière suivante :**

### **166 Véhicules immatriculés**

- 59 Véhicules Particuliers (VP)
- 41 Véhicules Utilitaires Légers (VUL), de type fourgonnettes (dont 6 frigorifiques)
- 29 Véhicules Utilitaires Légers (VUL), de type fourgons (dont 2 polybennes)
- 4 Minibus 9 places
- 14 Remorques (Plateau, porte -barrières, porte- voitures, agraires...)
- 3 Scènes mobiles
- 5 Autocars 20 places (Transport en commun)
- 8 Tracteurs agricoles
- 2 Véhicules Automoteurs Spécialisés (VASP)
- 1 Quadricycle

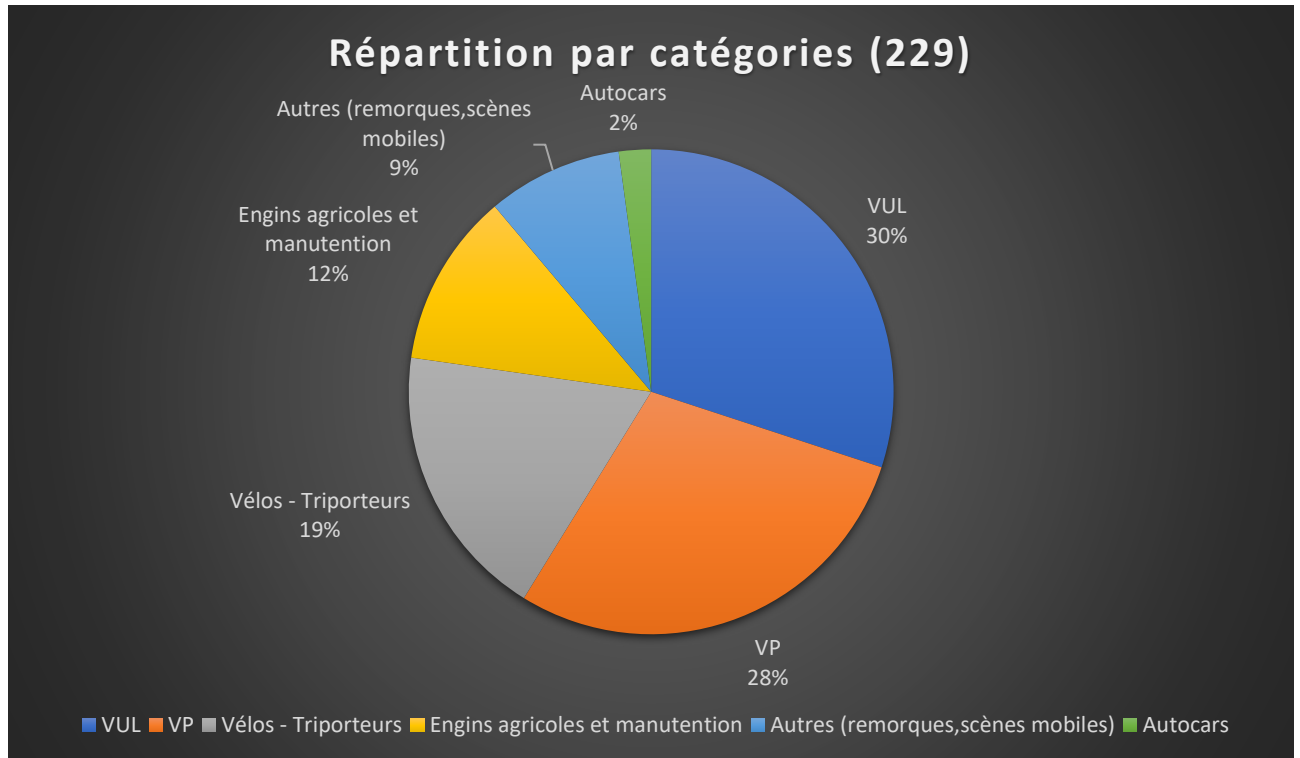
### **20 Véhicules non-immatriculés**

- 2 Chariots élévateurs
- 12 Tondeuses autoportées
- 3 Remorques agraires
- 2 Dumpers
- 1 Golfette

### **43 Vélos et moyens de déplacement doux**

- 9 Vélos classiques
- 26 Vélos à assistance électrique (VAE)
- 4 VAE pliants
- 3 Triporteurs
- 1 Quadricycle à assistance électrique type « Rosalie »

## 1- Répartition globale du parc véhicule (229 éléments)



## 2- Répartition par Pôles, Directions, Services

L'ensemble des véhicules est mis à disposition des différents services de la ville dans le cadre de la réalisation des missions quotidiennes, avec la répartition ci-dessous :

Pôle Cadre de Vie	106 éléments
<b>Direction du Patrimoine</b>	
Service maintenance des bâtiments	28 dont 25 véhicules dits « armés »*
Service études et conduite d'opération	2
Service logistique, entretien, alimentation	14
Pool mairie	15 (5 VAE**)
Pool centre technique municipal	13 (1 VAE**)
<b>Direction relations usagers et citoyenneté</b>	
Service citoyenneté	3
<b>Direction proximité, tranquillité, espace public</b>	
Service police municipale	22 (6 VAE**, 6 VTT) dont 10 véhicules armés
Service médiation sociale	2
Service hygiène et sécurité	1
Service espace public et environnement	5 (1 VAE**)
Mission démocratie locale	1 triporteur

<b>Pôle Ages de la Vie</b>	<b>37 éléments</b>
Service jeunesse, réussite éducative et parentalité	6 (2 VAE**, 2 vélos, 1 triporteur)
<b>Direction de la Petite Enfance</b>	
Maison petite Enfance	4 (1 VAE**)
<b>Direction Enfance, Education</b>	
Service enfance	4 (4 VAE**)
<b>Direction action solidaire et sociale</b>	
SPASAD / SSIAD	12 (5 VAE**) <b>dont 1 véhicule dit « armé »*</b>
Service développement social	10 (1 VAE**, 1 triporteur, 6 <i>véhicules frigorifiques au port de repas (+2 locations annuelles)</i> )
Service interventions sociales et médico-sociales	1
<b>Pôle Territoires et Vie Locale</b>	<b>54 éléments</b>
<b>Direction des Sports</b>	
Direction	2 (1 vélo)
Service patrimoine sportif	13 (1 VAE**) <b>dont 1 véhicule dit « armé »*</b>
Engins agricoles - remorques	28
<b>Direction de la Culture</b>	
Direction	1
Service lecture publique	4
Service enseignement artistique	3 (1 VAE**)
Médiathèque (remorque Hamac)	1
<b>Direction de la Cohésion sociale</b>	
Service Vie associative, engagements et solidarité internationale	2 (1 VAE**, 1 <i>rosalie</i> )
<b>Cabinet Du Maire</b>	<b>31 éléments</b>
Cabinet du Maire	3 dont le véhicule du chauffeur
Représentations publiques	2 dont <b>1 véhicule dit « armé »*</b>
Développement éco	1 véhicule
Service commerces et évènementiels de proximité	12 (1 VAE**) <b>dont 2 véhicules dits « armés »*</b>
Remorques, scènes mobiles	13
<b>Directrice Générale des Services</b>	<b>1 élément</b>

\*Le parc comprend une catégorie de véhicules dits « armés ». Au nombre de 40, ces véhicules bénéficient d'aménagements spécifiques répondant aux exigences d'activités particulières (galerie porte-échelle, porte-panneaux, étagères intérieures, siège pivotant PMR). Majoritairement basés au centre technique municipal, leurs caractéristiques techniques les rendent indispensables au fonctionnement du parc, malgré un kilométrage parfois limité et une mutualisation difficile à mettre en œuvre.

\*\* VAE : vélo à assistance électrique.



### 3 - Répartition des véhicules par vignettes Crit'Air (144)

La **vignette Crit'Air** (certificat qualité de l'air) permet de classer les véhicules en fonction de leurs émissions polluantes en particules fines et oxydes d'azote.

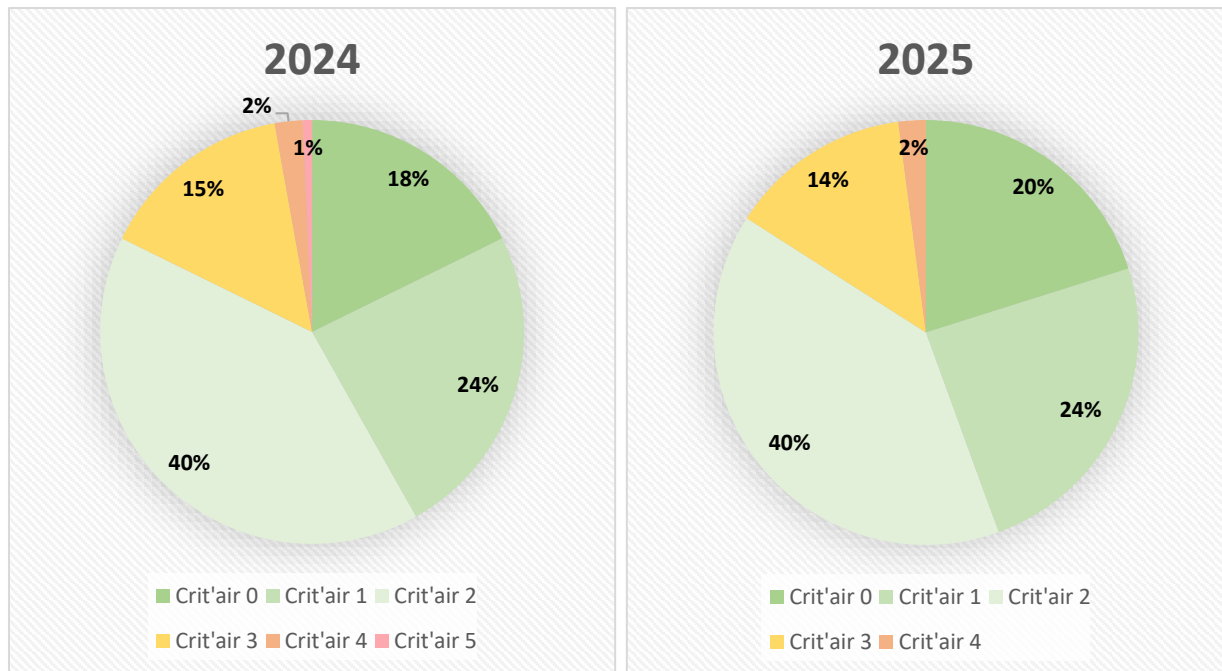
La **norme Euro** est une norme environnementale européenne liée au moteur du véhicule. Plus la norme Euro d'un véhicule est élevée, plus basses seront ses émissions.

La norme Euro d'un véhicule, en fonction de son carburant et de sa catégorie, détermine la catégorie de classification Crit'Air (0 à 5) du véhicule, et permet l'obtention de la vignette permettant l'accès aux **zones de faibles émissions règlementées (ZFE)**.

La ZFE de Bordeaux Métropole autorise l'accès à tous les véhicules classés Crit'Air (0 à 5) et interdit l'accès aux véhicules non classés en intra-rocade. L'intégralité de notre flotte est autorisée à circuler dans la ZFE (cf. tableau ci-dessous).

L'âge moyen des véhicules du parc est de 10 ans. Les vélos et moyens de déplacements doux n'étant pas soumis à la classification Crit'Air, ils ont été retirés.

Catégorie	Définition		Nb de véhicules	Répartition
<b>0</b>	Tous les véhicules électriques : 100% électriques ou à hydrogènes		29	<b>20 %</b>
<b>1</b>	Tous les véhicules à gaz et véhicules hybrides rechargeables Tous les véhicules essence euro 5 et 6 : à partir du 1/01/2011		35	<b>24%</b>
	<b>Essence</b>	<b>Diesel</b>		
<b>2</b>	Euro 4 : entre le 1/01/2006 et 31/12/2010 inclus	Euro 5 et 6 : à partir du 1/01/2011	57	<b>40%</b>
<b>3</b>	Euro 2 et 3 : entre le 1/01/1997 et le 31/12/2005 inclus	Euro 4 : entre le 1/01/2006 et le 31/12/2010 inclus	20	<b>14%</b>
<b>4</b>		Euro 3 : entre le 1/01/2001 et le 31/12/2005 inclus	3	<b>2%</b>
<b>5</b>		Euro 4 : entre le 1/01/1997 et le 31/12/2000 inclus	0	<b>0%</b>



Pour l'année 2025, l'évolution concernant le verdissement de la flotte automobile est positive, avec une augmentation de la catégorie Crit'Air 0 (véhicules électriques), une réduction de la catégorie Crit'Air 3, et une disparition de la catégorie Crit'Air 5. **En 2025, 84% de la flotte est Crit'Air 0, 1 ou 2.**

#### **4 - Kilomètres parcourus en 2025 par les véhicules circulant sur la voie publique**

Le nombre total de kilomètres parcourus est de **973 152 km (942 723 km en 2024)** par l'ensemble des véhicules de la flotte, soit un kilométrage moyen de 6 758 km par véhicule.

- Les **véhicules thermiques** comptabilisent un nombre total de 830 494 km parcourus pour **118 véhicules**, soit un kilométrage moyen de 7 038 km par véhicule.
- Les **véhicules électriques** comptabilisent un nombre total de **142 658 km** parcourus pour **29 véhicules**, soit un kilométrage moyen de 4 919 km par véhicule.

Les vélos électriques attribués aux différents services (hors police municipale), comptabilisent un nombre total de 13 161 km.

## 5 - Consommation énergétique :

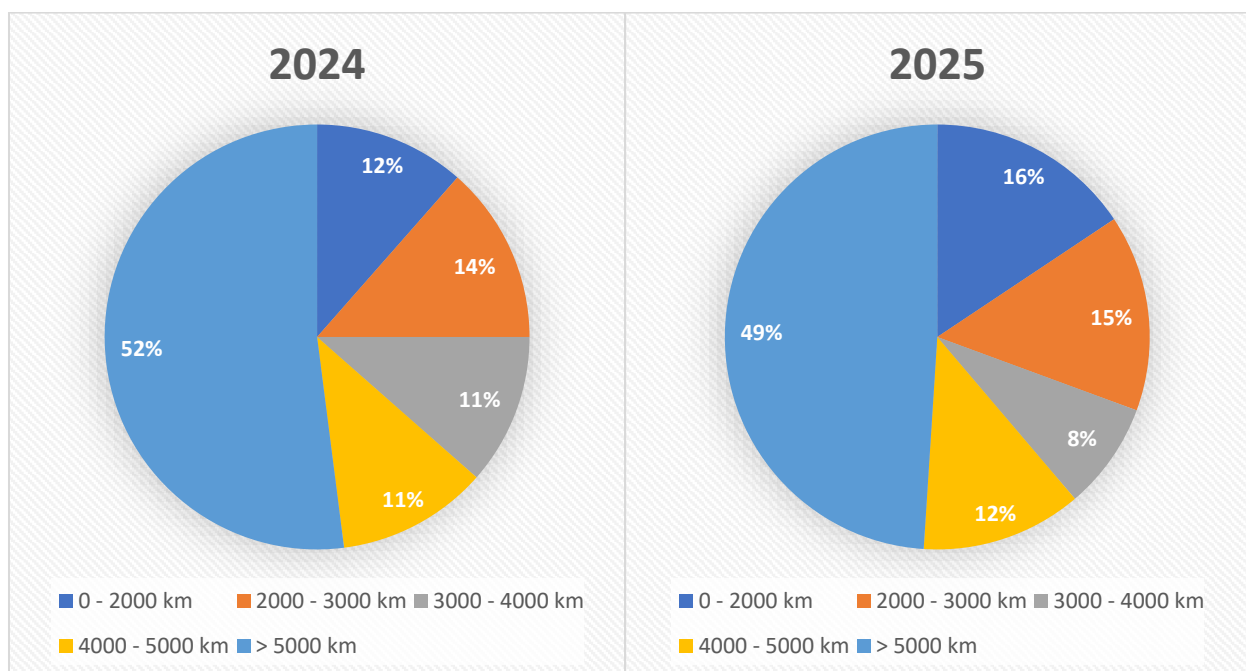
Pour les véhicules thermiques, la consommation de carburant annuelle est de 67 481 L (contre 69 862L en 2024), soit une consommation moyenne de 8.2L/100km par véhicule, contre 9.2L/100km en 2024 (baisse significative de 1L/100km)

Pour les véhicules électriques, la consommation électrique est estimée à 25 678 kWh.

Les prises de carburant pour les engins agricoles du service sport (1 384 L), du cimetière (569 L) et des divers véhicules de location (minibus, camions hayon, nacelles, (1 122 L) représentent un volume de 3 075 L de carburant à la station du centre technique municipal.

## 6 - Répartition par tranches kilométriques :

- ❖ 0 km – 2 000 km = 23 véhicules
- ❖ 2 000 km – 3 000 km = 22 véhicules
- ❖ 3 000 km – 4 000 km = 12 véhicules
- ❖ 4 000 km – 5 000 km = 18 véhicules
- ❖ > 5 000 km = 72 véhicules



- Les données observées entre 2024 et 2025 demeurent globalement stables. La répartition des véhicules par tranche de kilométrage évolue à la marge, sans variation significative.
- La part des véhicules ayant parcouru plus de 5 000 km reste majoritaire sur les deux années

## **7 - Les véhicules au service du « pool » commun**

Afin de répondre aux besoins de déplacement quotidien des agents basés à l'Hôtel de ville de Mérignac, un pool de véhicules est mis à leur disposition via un outil de réservation en ligne (GIR).

### **• Composition du Pool**

Au 31 décembre 2025, le pool de véhicules situé à l'Hôtel de ville est composé de 17 ressources réparties comme suit :

- 5 véhicules électriques VP
- 1 véhicule électrique VUL
- 5 véhicules thermiques
- 1 quadricycle électrique
- 5 VAE

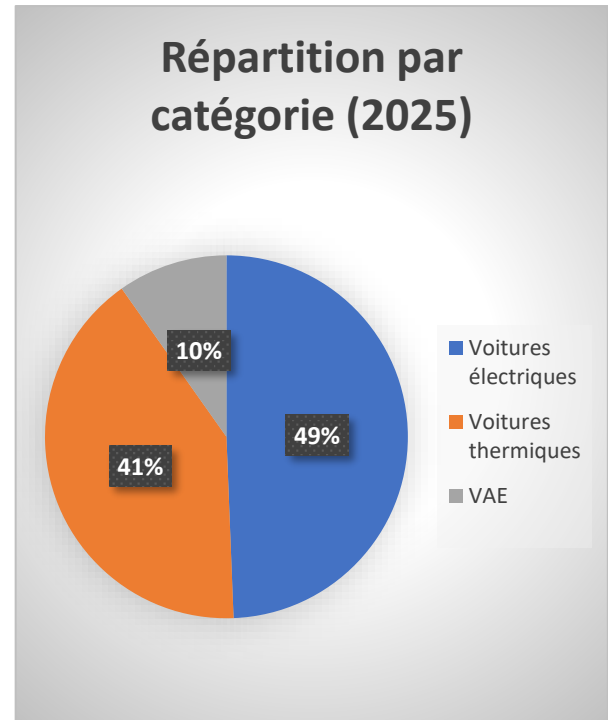
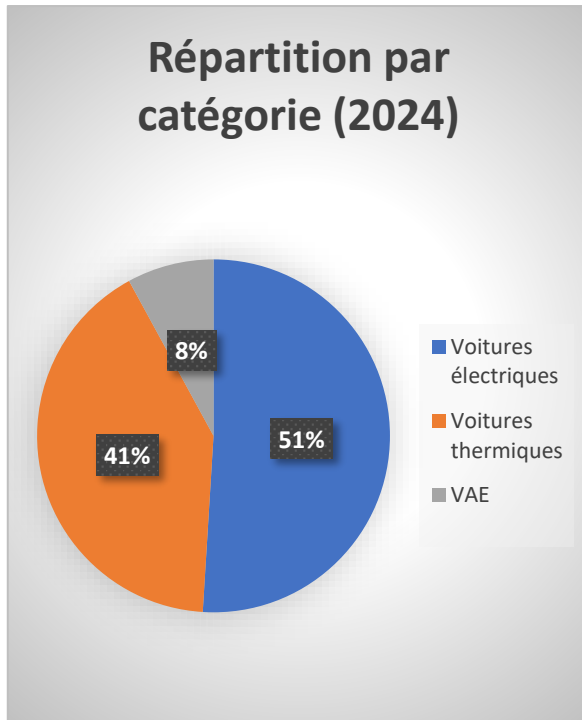
L'année 2025 a été marquée par l'intégration de deux nouveaux véhicules : un utilitaire électrique destiné au transport d'objets volumineux (Citroën Berlingo) et un véhicule particulier électrique (Renault Zoé).

Par ailleurs, deux véhicules thermiques (Renault Clio classés Crit'Air 3) ont été remplacés par deux véhicules neufs de même modèle, conformes à la norme Crit'Air 1.

### **• Réservations**

L'activité du pool de véhicules peut être illustrée par le volume de réservations effectuées. Ainsi, sur l'année 2025, un total de 3 974 réservations a été enregistré pour environ 300 agents travaillant sur le site du Vivier, réparties ainsi :

- Véhicules électriques : 1 962 (49 %)
- Véhicules thermiques : 1 623 (41 %)
- VAE : 389 (10 %)



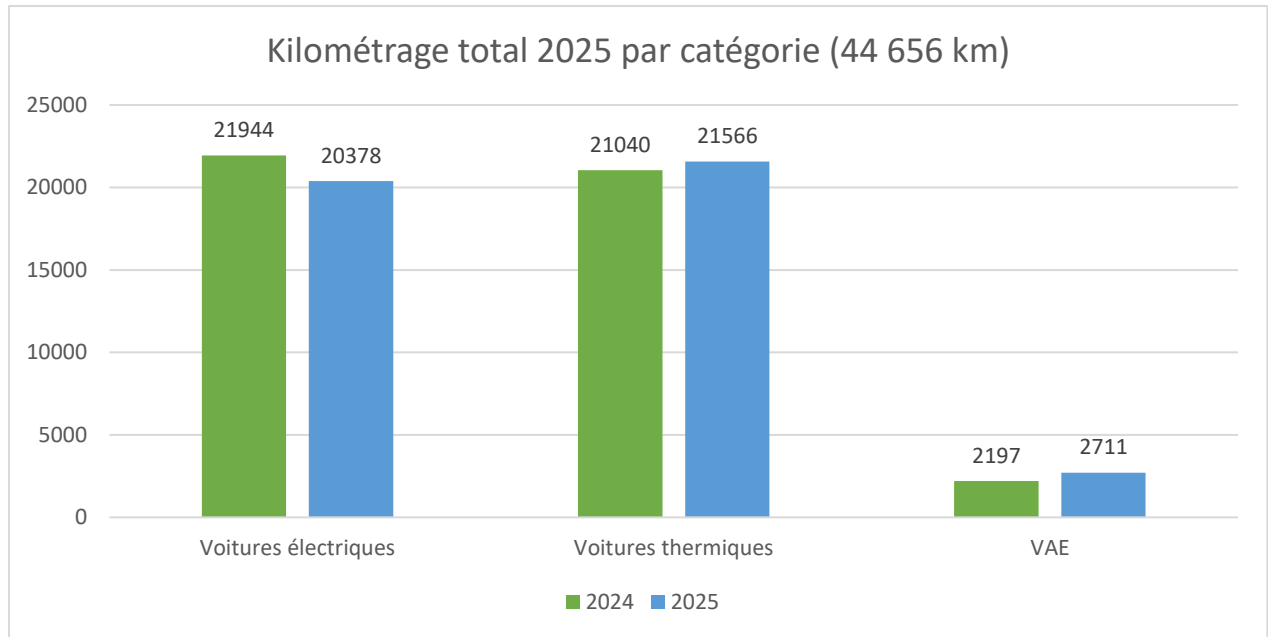
- Le nombre de réservations totales 3 974 (contre 3 549 en 2024) et par catégorie de véhicules démontre une hausse de 10% par rapport à 2024.
- La répartition des réservations par catégorie reste stable avec toutefois une légère hausse de l'utilisation des vélos à assistance électrique (+ 2%).

- **Kilométrage**

Les données kilométriques relevées affichent un kilométrage total parcouru par l'ensemble des véhicules de **44656** Km, réparti ainsi :

- Véhicules électriques : 20 378 km, soit environ 3 396 km par véhicule
- Véhicules thermiques : 21 566 Km, soit environ 4 313 Km par véhicule
- Vélo à assistance électrique : 2 711 Km (+23% par rapport à 2024), soit environ 542 Km par vélo à assistance électrique

L'utilisation des vélos à assistance électrique en 2025 démontre une dynamique de progrès notable, qui a vocation à se poursuivre en 2026.



Le kilométrage parcouru par les voitures du pool reste stable (44 656 Km en 2025 contre 45 181 km en 2024).

**Kilométrage moyen par réservation et durée d'immobilisation :**

- ⇒ Un véhicule électrique parcourt en moyenne 10.4 km par sortie, et son temps d'immobilisation est de 3.5 heures par réservation
- ⇒ Un véhicule thermique parcourt en moyenne 13.3 km par sortie, et son temps d'immobilisation est de 4.9 heures par réservation.

Les données relatives au kilométrage moyen par sortie et durée d'immobilisation entre 2024 et 2025 restent comparables, il n'y a pas d'écart significatif.

## **8 - Acquisitions**

Le parc a intégré en 2025, 7 nouveaux éléments :

- 1 fourgon OPEL MOVANO polybenne pour le service des sports, en remplacement de leur ancien véhicule similaire
- 1 CITROEN BERLINGO électrique utilitaire, afin de compléter l'offre au niveau du pool mutualisé du Vivier, permettant ainsi la réforme de 2 véhicules attribués à des services
- 2 RENAULT CLIO pour le pool mutualisé, en remplacement de 2 véhicules anciens et destinés à la réforme
- 2 RENAULT KANGOO électriques utilitaires au CTM :
  - o 1 en renouvellement pour le service électricité
  - o 1 pour le pool mutualisé (création en 2025)
- 1 DACIA SPRING pour le service SECOP, en échange de leur RENAULT ZOE pour une mise au pool du Vivier afin d'augmenter l'offre disponible

La fin d'année 2025 aura également permis la réception de 2 véhicules commandés en 2024, à savoir :

- PEUGEOT TRAVELLER, minibus électrique 9 places du service petite enfance
- CITROEN JUMPER, fourgon hayon du service évènementiel

Concernant les commandes initiées en 2025, nous sommes toujours en attente de réception de :

- Une remorque destinée au transport d'arceaux mobiles pour vélos, dispositif permettant aux directions de la transition écologique et des sports de déployer ces arceaux sur les différentes manifestations communales, dans le but d'inciter les utilisateurs à se déplacer en moyen de transport doux.
- Un véhicule de brigade pour la police municipale, en remplacement de celui accidenté et réformé

## **9 - Réformes**

Le parc a réformé 12 éléments en 2025 :

- 3 petits utilitaires
- 2 voitures
- 1 fourgon polybenne
- 1 autocar 20 places
- 1 camion frigorifique
- 2 motos 125cm3
- 1 remorque de traçage
- 1 voiture accidentée (police municipale) vendue à l'assurance SMACL

Les différents véhicules vendus, par le biais des enchères publiques, ont été mis en vente sur le site Agorastore.

Ils ont été vendus à des professionnels de l'automobile uniquement et ces ventes auront permis de récupérer une somme de l'ordre de 43 000 € pour la collectivité.

## **10 – Sinistralité**

Au cours de cette année 2025, 24 incidents ont été déclarés à l'assureur de la Ville (soit environ 1 incident tous les 41 000 km parcourus), répartis ainsi :

- 12 accidents avec dégâts matériels
- 12 bris de glace

Tous les véhicules sinistrés ont pu être réparés, à l'exception d'un véhicule de brigade de la police municipale que nous avons dû céder pour destruction (dommages trop importants).

Par rapport à 2024, où 21 incidents avaient été recensés, la sinistralité se maintient à un niveau relativement stable.

## **11 - Conclusions et perspectives 2026**

Le bilan 2025 du parc de véhicules démontre une progression dans sa composition et dans l'atteinte des objectifs fixés en 2024, à savoir : développer les mobilités douces, amorcer une démarche de mutualisation, se séparer des véhicules anciens et poursuivre l'électrification du parc.

L'objectif environnemental de verdissement de la flotte progresse favorablement, avec l'intégration de 5 véhicules électriques et le remplacement de véhicules anciens et polluants, permettant la suppression de la catégorie Crit'Air 5 du parc et d'atteindre 84% de véhicules Crit'Air 0, 1 et 2.

La politique de mutualisation est activement suivie : le pool mutualisé du Vivier a été renforcé avec 2 véhicules supplémentaires, ce qui a dans le même temps permis la mise en commun de véhicules initialement attribués aux services. Par ailleurs, un pool dédié au Centre Technique Municipal extra-rocade a été créé pour mutualiser les véhicules de service et de courtoisie, avec un système de réservation dédié, optimisant ainsi les déplacements et évitant l'achat de véhicules supplémentaires.

La politique de réforme, initiée en 2024, s'est poursuivie avec succès en 2025, avec la vente de 11 véhicules, et sa poursuite est prévue en 2026.

Enfin, un outil informatique de suivi du parc a été mis en place, permettant de collecter des données supplémentaires en vue d'optimiser les interventions, les coûts et de développer une politique de maintenance préventive.

Les objectifs poursuivis pour 2026 demeurent les suivants :

- Continuer à développer les mobilités douces, en incitant les agents à utiliser les VAE par le biais de campagnes d'informations et d'ateliers « remise en selle »
- Poursuivre la démarche de mutualisation
- Poursuivre les réformes des véhicules anciens
- Poursuivre l'électrification du parc